

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 12 MAI à 18H30
SYNTHESE DES DECISIONS

Présents : Messieurs A. BREMOND. - V. BLOUVAC - F. CHARRASSE. - R. GUIMETY. - R. BARTHALOIS. – N. GUIMETY. – A. VEZINHET
Mesdames V. BERNARD. - S. ESPOSITO – M. AUFFAN.

Excusé : Monsieur Philippe BLANC. –

Secrétaire de séance : Madame Véronique BERNARD.

Lecture et approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 avril 2022.

1. Demande de subvention aux associations :

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Malaucène se voit accorder une subvention de 250€.

Voté à l'unanimité.

2. Demande de subvention à la Région « Nos Communes d'Abord » :

Il s'agit de faire une demande de subvention auprès de la Région afin de financer à notre projet d'extension de l'école communale, de mise en conformité aux règles accessibilité et sécurité incendie et d'aménagement d'un sol souple dans la cours de récréation.

Le cout global est estimé à 150 640,00€ HT et la participation de la Région serait à la hauteur de 50% (soit une aide de 75.320€ HT).

Voté à l'unanimité.

3. Deuxième demande de subvention à la Région « Nos Communes d'Abord » :

Les communes de moins de 1500 habitants sont bénéficiaires d'une deuxième aide financière au titre de « nos communes d'abord » attribuée par la Région.

Nous sollicitons cette aide pour faire l'acquisition de barrières anti-effractions et de barnums qui permettront d'améliorer et de sécuriser les manifestations de notre commune.

Le cout global des dépenses est estimé à 15 995,00€ HT et la participation de la Région serait à la hauteur de 70% (soit une aide de 11 196,00€ HT).

Voté à l'unanimité.

4. Création et réglementation d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, d'utilisation et de clôture du compte épargne temps pour le personnel communal :

Monsieur le Maire rappelle que les personnels territoriaux peuvent demander, sous certaines conditions, à bénéficier du report de certains jours de congé dans un compte épargne temps.

La réglementation fixe un cadre général mais il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le détail des modalités d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, de fermeture du compte épargne-temps (CET), ainsi que les modalités de son utilisation par l'agent conformément à l'article 10 alinéa 1 du décret n°2004-878 du 26 août 2004.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de fixer les modalités d'application du compte-épargne temps dans la collectivité.

Il rappelle que les fonctionnaires titulaires et agents non titulaires à temps complet ou à temps non complet qui sont employés de manière continue et qui ont accompli au moins une année de service pourront bénéficier d'un CET.

Voté à l'unanimité.

4. QUESTIONS DIVERSES :

- Le permis de construire pour les travaux de modifications du Chalet d'Accueil au Mont-Serein a été accordé.
- Le dépôt du permis de construire de l'extension de l'école va être déposé.

Dates à retenir :

- Elections Législatives : Dimanche 12 et 19 juin 2022.
- Journée Familiale et Sportive au Mont Ventoux : 26 juin 2022.

Fin de séance 19h30, soit une durée de 1h00 - Compte rendu rédigé par Véronique Bernard

*Bonne nuit
Le Maire,
Alain BREZON*

